

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 29 05 2018

Délibération n° 38- 2018 relative à la liste des créances admises en non-valeur

Vu l'article R719-144 du code de l'éducation,
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment son article 193 3°,

Article premier :

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve l'admission en non-valeur des créances dues par la SAS Vegetal and Mineral Water pour un montant total de 42 625,44 euros

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---


Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Note CA ANV Mineral Water

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 05/06/2018

Document mis en ligne le : 05/06/2018 .